

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 14 NOVEMBRE 2025

N° 2025-12-16

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze novembre à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du cinq novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 142 Présents (mini 40) : 45
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262 Présentes : 77 Représentées : 55 Total (mini 132) : 132
Quorum atteint

3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 6 voix chacun)

Claude AURIAS, Maud GRARD, Patricia PICARD

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)

Agnès ROSSI

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN

6 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)

Gilles CREMILLIEUX, Gérald GRIFFIT, Alain JEUNE, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX

34 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Janine AMAR, Fabienne BARBANSON, Françoise BELLANGER suppléante, Sébastien BERNARD, Coralie BIOUSSE, Philippe BOURSAUX suppléant, Marc BOMPARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Viviane COURBET, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Adrien GAUTIER, Anne GENTIL, Vincent JACQUEMART, Nicolas JANNOT, Alain JEUNE, Brigitte LANGOUËT, Catherine LANTEAUME, Céline LASCOMBES, Dominique MALLIÉ, Jennifer NORIS, Martine PECH-RABASSE, Nicole PELOUX, Jean-Luc PERNET, Yannis ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Olivier SALIN, Jacques SELLIER, Lionel TARDY.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Monique BALDUCHI à Fabienne BARBANSON, Laurence GIRARD à Françoise BELLANGER suppléante, Claire LAPIE et Éric RICHARD à Philippe CAHN, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Chantal EYMEOD et Françoise PINET à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Gérard TENOUX et Caroline YAFFEE à Gilles CREMILLIEUX (Orpierre), Jeannie DENIEAULT et Annick REYNAUD-FREY à Vincent JACQUEMART, Laurent COMBEL et Renée MAOUI à Nicole PELOUX, Marlène MOURIER et Marie-Hélène THORAVAL à Patricia PICARD, Alain MARTINASSO et Jean-Noël PASERO à Pascale ROCHAS, Pascal CIRER-METHEL à Yannis ROCHAS, Danielle TOUCHE à Frédéric ROUX, Stéphane DECONINCK et Claudine GOURDON à Christelle RUYSSCHAERT, Annie FEUILLAS à Olivier SALIN,

Délégués excusés

Gérard BICHON, Jacqueline BOUYAC, Pierre COMBES, Christian GODART, Annkatrin JEPSEN, Alain LABROT, Marc LAVARENNE, Alain LEVRERO, Agnès PAGIS suppléante.

Invités excusés

Marie-José ALLEMAND, députée des Hautes-Alpes, Christine HACQUES sous-préfète de Nyons, Marie POCHON députée de la Drôme, Brigitte TALON Présidente du CSEP.

Participaient également à la réunion :

Elisabeth CHABOT, chargée de mission région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Christel MORIN, Coordinatrice zone sud Drôme – Conseil départemental de la Drôme
Jean SCHÜLER, suppléant de la CC Sisteron Buëch

Monsieur Frédéric ROUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Diagnostic du volet eau de la Charte – Création d'un poste de vacataire

Montant des dépenses du syndicat mixte du Parc	2026
Fonctionnement	11 000.00 €
Investissement	-

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	11 000.00 €	

Rapport :

La Présidente expose,

Marguerite OLLIVON a mené un travail de thèse sur les modalités de partage de l'eau entre le 1^{er} octobre 2022 et le 30 septembre 2025 dans le cadre du dispositif CIFRE (financé par l'ANRT). Elle devrait soutenir sa thèse en mars 2026.

Il est apparu crucial de capitaliser sur ce travail dans le cadre de la révision de la charte en mettant en place un contrat de vacation pour réaliser les missions suivantes entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2026 :

- * Rédaction d'une synthèse de la thèse ;
- * Présentation de la thèse aux acteurs du territoire ;
- * Organisation et animation d'un atelier avec les nouveaux élus (printemps / été 2026) sur la question de l'eau ;
- * Rédaction d'une note de préconisation sur l'intégration des enjeux de l'eau dans la future charte ;
- * Appui ponctuel à la réalisation des livrables liés à l'opération « panser les usages de l'eau ».

Délibération

- ◆ Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
- ◆ Vu l'article premier du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- ◆ Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;
- ◆ Considérant la charte et plus spécifiquement son orientation I.3 visant à « Préserver et partager durablement la ressource en eau » ;

Après en avoir délibéré, par 113 voix pour, 1 voix contre, 10 abstentions (et 8 non-votants), le Comité Syndical

- **Autorise** la Présidente à recruter un-e vacataire pour mener à bien les travaux de capitalisation de la thèse relative aux modalités de partage de la ressource en eau

Et ce à compter du 1^{er} janvier 2026.

- **Dit** que le volume horaire sera, au maximum, de **430** heures de vacation sur la période allant du **1^{er} janvier au 30 septembre 2026**.
- **Dit** que la rémunération sera afférente à **l'indice majoré 466**. Elle sera payée mensuellement sur présentation d'un relevé mensuel des heures effectuées.
- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

